

tribune
XL
1675MB

Bonjour,

J'interviens au nom du Syndicat des Mouvements & Associations d'Île-de-France.

Nous regroupons des salariés de ce qu'il est convenu d'appeler **l'économie sociale et solidaire**. Nos adhérents interviennent professionnellement dans des champs variés, souvent en direction de publics vulnérables ou fragilisés.

Ce secteur contribue au renforcement du lien social, au vivre ensemble et au bien commun.

Notre champ s'avère très ^{sensible} ~~vulnérable~~ aux inflexions des politiques publiques – que ce soit celles de l'État ou des collectivités. Ces dernières années ont été marquées par des remises en cause souvent brutales : réduction drastique des financements publics, répression administrative voire judiciaire contre des associations jugées trop remuantes ou trop revendicatives.

évidemment d'abord été présentées comme strictement temporaires : elles ont ensuite été pérennisées et sont désormais devenues la norme.

En 2021, la loi dite contre le « séparatisme » a clairement visé les associations. Elles sont devenues suspectes a priori et sont enjointes de souscrire à un « Contrat d'engagement républicain » qui cherche à leur imposer un contrôle idéologique et à entraver leur capacité critique.

Des initiatives parlementaires ont régulièrement relayé ces logiques liberticides, en particulier pour remettre en cause l'action des associations de solidarité avec les migrants, un sujet propice à toutes les surenchères démagogiques.

Une proposition de loi adoptée en mars dernier par le Sénat à l'initiative de Monsieur Retailleau vient d'être reprise à son compte par le ministre de l'intérieur dans un projet gouvernemental contre « l'entrisme » : il prévoit d'accroître le pouvoir des préfets pour sanctionner financièrement les associations et élargirait les motifs de dissolution des structures jugées indésirables.

Le tableau est alarmant. Nous savons tous ici comment les droits des salariés n'ont cessé de reculer depuis plus de vingt ans, quelle que soit

l'étiquette officielle des majorités politiques. Notre droit social est fort mal en point.

Ce sont aussi nos droits de citoyen qui se trouvent désormais gravement affaiblis.

Nos garanties individuelles et nos libertés publiques.

Les organisations internationales sont nombreuses à pointer cette constante détérioration et la multiplication des entraves qui restreignent dans notre pays la capacité de la société civile à faire porter sa voix.

De ce point de vue le champ associatif constitue un poste d'observation particulièrement révélateur.

Nous regrettons que la parole de la CFDT n'ait pas toujours été en proportion de la violence de ces atteintes à la démocratie.

L'heure n'est pas aux tergiversations et aux précautions oratoires. Le danger n'est pas pour l'an prochain il est bien présent aujourd'hui, de manière concrète **dans un large spectre de la vie sociale, associative, politique ou syndicale.**

La CFDT devrait prendre activement sa place dans la résistance à ces logiques, qui compromettent l'exercice de la citoyenneté, l'expression du pluralisme et l'existence même du pacte social.

Ce combat n'est pas confortable. Il implique d'aller à contre-courant des médias dominants dont nous subissons quotidiennement la propagande réactionnaire et la désinformation.

Le poison se diffuse.

Le monde associatif constitue souvent un antidote aux discours d'exclusion et de haine. Il représente l'un des lieux essentiels où se forgent les solidarités efficaces et les pratiques transformatrices de la société.

Pour nos droits, pour nos libertés, pour notre capacité à agir collectivement, l'échéance ce n'est pas 2027, c'est maintenant.